



La lutte contre le décrochage scolaire dans les LP

N°484 - Dossier "Au lycée professionnel" / Sabine Coste et Dominique Zambon
jeudi, 28 octobre 2010

Cet article a été rédigé à partir d'une enquête menée auprès de personnes chargées de la mise en œuvre d'un dispositif de « cellules de veille, d'accueil et de suivi » dans des lycées professionnels, et montre comment une orientation nationale est traduite dans une académie.

La lutte contre le décrochage scolaire fait partie désormais des missions du LP. Elle est renforcée dans le lycée des métiers et orchestrée par l'académie, par la mise en place d'un « dispositif d'aide à l'insertion professionnelle ou de suivi des publics sortant de formation » [1].

Le travail des enseignants de LP et le décrochage scolaire

Cette lutte contre le décrochage englobe aussi bien les élèves inscrits en LP que les jeunes inscrits en Centre de Formation des Apprentis (CFA). En effet, dans certains champs professionnels, les LP sont en quasi-monopole, ainsi pour les formations du domaine du tertiaire bureautique ou des carrières sanitaires et sociales. Dans d'autres domaines, la formule de l'apprentissage est souvent prépondérante, comme dans la plupart des métiers de la filière du bâtiment et des métiers de bouche. Il existe enfin des domaines où l'offre de formation est répartie équitablement, c'est le cas de l'automobile. La cohabitation entre ces deux modes de formation est aujourd'hui moins en tension qu'autrefois, car les LP hébergent assez fréquemment des Unités de Formation en Apprentissage (UFA), gérées par un CFA académique de l'Éducation nationale, notamment dans les lycées pourvus de l'habilitation « lycée des métiers ».

Depuis la rentrée 2009, la Mission réussite scolaire du rectorat a comme axe prioritaire l'animation du projet académique de lutte contre les sorties prématurées de la voie professionnelle. Ce dispositif, mis en place suite à une étude, a permis d'établir un diagnostic de la problématique du décrochage. C'est à partir de l'amélioration du repérage et de la qualification des situations d'élèves, puis par l'action éducative et pédagogique que sont recherchées les modalités d'intervention appropriées.

Maintenir les jeunes dans le système de formation touche directement au travail des enseignants. Ils doivent faire en sorte que des élèves, affectés dans une spécialité de LP « par défaut », restent dans leur voie d'affectation et s'inscrivent dans un processus d'apprentissage. Certaines filières étant très demandées, les jeunes avec des résultats scolaires insuffisants ne sont pas retenus et sont affectés dans des sections moins attractives. C'est ainsi qu'il y a parfois des filières où la totalité des élèves sont présents sur leur deuxième ou troisième choix. Or, les statistiques indiquent qu'environ 20 % des élèves en moyenne quittent le LP entre leur entrée en formation et l'examen final, sans qualification. Ce pourcentage de décrochage constitue un enjeu d'envergure pour les tutelles que sont la Région et le rectorat qui travaillent en étroite relation avec tous les établissements. Aujourd'hui chaque LP de l'académie doit mettre en œuvre un plan de prévention du décrochage.

La « cellule de veille, d'accueil et de suivi » en LP

Le plan de prévention prévoit dans tous les LP l'implantation d'une « Cellule de veille, d'accueil et de suivi ». Elle est composée de membres permanents, deux à quatre professeurs principaux, d'un CPE, d'un COP, d'un chef de travaux, d'une assistante sociale et d'un médecin scolaire. Les membres associés ponctuellement peuvent être d'autres personnels de l'établissement, des

formateurs de la mission générale d'insertion (MGI), des éducateurs ou des travailleurs sociaux. Le pilotage est sous la responsabilité du chef d'établissement.

La cellule s'intéresse au parcours de l'élève et chaque acteur peut agir dans son activité quotidienne. Ce principe d'action basé sur le travail collectif permet de mieux cibler le cadre de la responsabilité et de l'apport spécifique de chacun, ainsi que la plus-value d'une action concertée.

La cellule de veille définit son calendrier de rencontres, réalise les outils qui permettent de repérer et de suivre les élèves en risque de rupture et recherche des solutions adaptées aux besoins de ces élèves.

Quels leviers d'action ?

Trois leviers d'actions ont été identifiés. Le premier est lié à *l'information*, pour agir sur les représentations autour de la formation, ses contenus, l'entreprise, le métier. Ces représentations peuvent induire chez l'élève, le sentiment de ne pas toujours être à la place qu'il aurait souhaitée, avec parfois, le sentiment d'une orientation par défaut et dévalorisée.

Le second levier d'action concerne *l'accueil de l'élève* qui entre en formation, grâce à des actions qui vont apporter du sens à sa formation, une meilleure compréhension des objectifs et lui permettre de se projeter vers l'avenir.

Le troisième levier vise *l'accompagnement* en favorisant l'adhésion de l'élève à sa formation et en donnant du sens aux apprentissages. L'objectif est d'amener l'élève jusqu'au bout de son parcours de formation et de le mettre en situation de réussite.

L'observation montre qu'un grand nombre d'actions étaient mises en œuvre dans les établissements, mais souvent portées par des initiatives individuelles, et donc fragiles. L'objectif est donc de construire une action plus partagée, plus collective en permettant de croiser les regards sur la situation de l'élève.

Dans les établissements

Sur les soixante-neuf établissements publics de l'académie, une vingtaine avait déjà une organisation proche du cahier des charges, portée par la vie scolaire et l'équipe de direction, avec une présence inégale des enseignants en leur sein, souvent représentés par quelques professeurs principaux. Mais ce n'est pas un modèle, la constitution de cette cellule de veille est à géométrie variable selon les établissements, avec parfois de grandes disparités. Les enseignants perçoivent l'intérêt d'une entité « ressources » qui permet d'étudier une situation d'élève avec du recul, de croiser les regards et de proposer un accompagnement adapté à la situation de l'élève. Mais si cette cellule est pourvoyeuse de résultats, les enseignants éprouvent parfois le sentiment de saturation devant l'ajout successif de tâches supplémentaires qui leur sont attribuées dans l'exercice de leur métier.

L'offre de formation

L'académie offre des actions de formation pour la mise en place de ce dispositif en termes d'incitation, d'alerte et de propositions de traitement. Ces actions de formation se déclinent en trois modules.

Le premier module, « Pilotage de la cellule de veille », s'adresse aux chefs d'établissement et à la personne ressource de la cellule de veille de l'établissement, qui est le plus souvent un CPE, mais également un enseignant, un chef des travaux ou une assistante sociale.

Le deuxième module, « Mise en œuvre de la cellule de veille », s'adresse aux personnes membres de la cellule de veille autour d'échanges de pratiques et d'élaboration d'outils.

Le troisième module, intitulé « Postures et compétences des acteurs », porte sur une meilleure connaissance des publics et de leurs problématiques, sur la maîtrise des principes d'actions qui favorisent la prise en charge des élèves décrocheurs (tutorat, entretien d'aide, pédagogie différenciée, etc.).

En conclusion

La réussite de tous les élèves, l'accès de 100 % d'une classe d'âge au minimum à une qualification de niveau V (CAP, BEP) et la lutte contre le décrochage, constituent une priorité nationale et académique. L'action académique, entreprise plus particulièrement en direction de la voie professionnelle, est amenée à s'étendre à l'ensemble des établissements du second degré, collèges et lycées.

La prévention du décrochage, menée au sein de chaque établissement à travers la généralisation des cellules de veille et la mise en œuvre d'accompagnements adaptés, s'articule avec l'action de repérage des décrocheurs menée dans un cadre partenarial dans chaque bassin d'éducation et de formation. Le Conseil régional Rhône-Alpes apporte sa contribution par la mise en œuvre depuis février 2008 d'un plan régional triennal de lutte contre le décrochage dans la voie professionnelle. Les établissements de formation peuvent bénéficier d'une aide financière dans la mise en œuvre de certaines initiatives en répondant à cet appel à projets.

Afin de faciliter le travail de repérage et de suivi des élèves à risque ainsi que la mise en commun des données entre les partenaires concernés, le ministère a développé une application intitulée SCONET-SDO (Suivi de l'orientation) implantée dans chaque établissement scolaire. Cet outil, récemment mis en œuvre, dote les cellules de veille d'un outil national de suivi des accompagnements mis en place au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Au niveau local, la réussite de cette cellule de veille et de suivi dépend de son intégration dans le projet d'établissement, aux contrats d'objectifs et de moyens et à l'animation des équipes enseignantes au regard de l'offre de formation.

Sabine Coste, *chargée d'études et de recherche, INRP* **Dominique Zambon**, *formateur à l'IUFM Lyon*

[1] Cf. [B.O. n° 45 du 8 décembre 2005](#).

Cet article est placé sous contrat [Creative Commons \(Paternité, Pas d'Utilisation Commerciale, Pas de modification\)](#)